



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 20/11/2020

Sécurité routière : opération de contrôle du respect de la limitation à 70 km/h pour les poids-lourds sur la RN20

Éric Jalon, préfet de l'Essonne, et François Durovray, président du Département, se rendront le vendredi 20 novembre 2020 sur une opération de contrôle du respect de la limitation de vitesse à 70 km/h pour les poids-lourds sur la **RN20, au nord de la commune d'Angerville**.

Les poids-lourds sont en effet impliqués dans **14 % de l'accidentalité de la RN20**. Entre 2015 et 2019, sur les 14 accidents mortels déplorés, 6 impliquaient ce type de véhicule. Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2020, 6 accidents impliquant un véhicule poids-lourd ont été comptabilisés. Enfin il est recensé chaque jour, en moyenne sur la RN 20 et selon le secteur, **entre 1 500 et 9 000 poids lourds** pour un trafic total compris entre 15 000 et 75 000 véhicules.

Cette accidentalité a amené le **Président du Département de l'Essonne, après avis de monsieur le Préfet, à prendre un arrêté visant à limiter leur vitesse à 70 km/h**.

L'application de cette mesure vise donc à **réduire le risque d'accident, ainsi que leur gravité**. Depuis sa mise en place au mois de **décembre 2019**, plusieurs opérations de contrôle ont été réalisées par les forces de sécurité. De fin décembre à fin juin 2020, ce sont **55 opérations de contrôles spécifiques** à la vitesse qui ont été effectuées, menant à 257 verbalisations.

Bureau de la Communication Interministérielle Préfecture de l'Essonne

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37

Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes

Pour le Département de l'Essonne :

Lucile Mahé des Portes
lmahedesportes@cd-essonne.fr – 06 47 12 08 81